

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole de Grenoble Saint Ismier
1 Chemin de Charvinière - 38332 Saint-Ismier Cedex - Tél. 04 76 52 03 63 legta.grenoble@educagri.fr - edp.educagri.fr

FICHE CONTACT BTSA 1^{ère} année

Professeur responsable des stages : S. BALLY

ATTENTION La fiche contact n'a pas de valeur contractuelle. Elle est uniquement destinée à préparer la convention de stage.

L'ENTREPRISE, L'ORGANISME, OU LA COLLECTIVITE TERRITORIALE D'ACCUEIL	
Nom, raison sociale et adresse du siège social :	
Représenté(e) par	Mme, M : En qualité de
	
@	
N°SIRET ou SIREN	
ENCADREMENT DU STAGIAIRE PAR L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME D'ACCUEIL	SERVICE ET LIEU DU STAGE (ADRESSE) SI DIFFERENT DU SIEGE SOCIAL
réfèrent, tuteur	M.
fonction	
	
@	
REFERENCE DE L'ASSURANCE COUVRANT LA RESPONSABILITE CIVILE DE L'ENTREPRISE OU DE L'ORGANISME D'ACCUEIL EN CAS DE DOMMAGES CAUSES PAR L'ENTREPRISE OU PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL AU STAGIAIRE DURANT LA PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL :	
Numéro de contrat	Nom de la compagnie

- ☐ J'atteste détenir la déclaration de dérogation aux travaux interdits aux mineurs prévue à l'article R.4153-41 du code du travail (voir doc en annexe) valable du _____ au _____ (Joindre le justificatif)
- ☐ Sinon, je m'engage à effectuer les démarches sur le site avant le début du stage et à fournir un justificatif au Lycée www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration_de_derogation_aux_travaux_interdits (Joindre le justificatif)
- ☐ Sinon, le stagiaire mineur n'effectuera pas de travaux soumis à dérogation
- ☐ Pour les collectivités de la fonction publique territoriale voir le décret n°2016-1070 du 3 août 2016 (Joindre le justificatif)
- ☐ Pour les collectivités relevant de l'Etat voir le décret n°2015-1583 du 3 décembre 2015 (Joindre le justificatif)

Nom Prénom Signature

Responsable de l'organisme d'accueil



L'ELEVE		LE RESPONSABLE LEGAL	
Nom et prénom		Nom et prénom du/des responsables légaux du stagiaire	
Sexe	☐ Féminin ☐ Masculin		
Date de naissance	____ / ____ / 20____ Majeur au début du stage ☐ oui ☐ non		
Demeurant à (adresse complète)		Adresse complète (si différente de celle de l'élève)	
Tél portable et mail de l'élève	 : @ :	Tél portable et mail du responsable légal	 : @ :

DATES DU STAGE DU 18 MAI 2026 AU 18 JUILLET 2026

La durée de présence hebdomadaire du stagiaire dans l'organisme d'accueil sera de :

heures

LISTE DES PRINCIPALES TÂCHES POUVANT ETRE EFFECTUEES EN STAGE

Champs de compétences	Situations professionnelles vécues
1. Développement d'aménagements paysagers	☐ Prise en compte du site et de la demande ☐ Réalisation d'une proposition d'aménagement en adéquation avec la demande ☐ Elaboration du plan de réalisation d'un projet d'aménagement ☐ Proposition de solutions techniques et agronomiques
2. Conduite d'opérations techniques d'aménagements paysagers	☐ Implantation du chantier ☐ Réalisation de travaux d'aménagements paysagers ☐ Gestion technique et paysagère des aménagements ☐ Réalisation de plans de récolement ☐ Réception du chantier
3. Organisation du travail et encadrement de l'équipe	☐ Implantation du chantier ☐ Réalisation de travaux d'aménagements paysagers ☐ Gestion technique et paysagère des aménagements ☐ Réalisation de plans de récolement ☐ Réception du chantier
4. Gestion technicoéconomique des activités	☐ Chiffrage de projets et établissement de devis ☐ Consultation des fournisseurs, voire négociation avec ces derniers ☐ Gestion du parc matériel, gestion des stocks ☐ Suivi technico-économique des chantiers
5. Communication	☐ Intervention en réunion de chantier ☐ Echanges avec les clients, usagers et prospects
Autres	

DATE ET SIGNATURE (accord pour le stage)

Le Stagiaire et son responsable légal <i>Fait le</i>	Le Maître de stage <i>Fait le</i>	Le professeur principal <i>Fait le</i>
---	--	---

ANNEXE FICHE CONTACT BTSA CONCERNE LES ELEVES MINEURS EN DEBUT DE STAGE
--

LISTE NON EXHAUSTIVE DES TRAVAUX INTERDITS (interdiction absolue)

- ☞ travaux temporaires en hauteur portant sur les arbres et autres essences ligneuses et semi-ligneuses
- ☞ travaux exposant à des agents biologiques, aux vibrations mécaniques, à un risque d'origine électrique
- ☞ travaux comportant des risques d'effondrement et d'ensevelissement
- ☞ travaux temporaires en hauteur, en milieu professionnel en l'absence de protection collective contre les chutes de hauteur (notamment travaux avec EPI)

LISTE NON EXHAUSTIVE DES MATERIELS ET TRAVAUX DANGEREUX REGLEMENTES ET SOUMIS A DEROGATION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

- ☞ conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage de charges (sous réserve que les jeunes travailleurs ont bien reçu la formation obligatoire et si requis réglementairement pour la conduite de certains équipements de travail, s'ils sont titulaires d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur)
- ☞ travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail

Matériels soumis à dérogation utilisés dans le secteur de l'entretien de l'espace rural

Ces matériels doivent faire l'objet d'un apprentissage progressif défini avec les responsables de la formation

Matériel pouvant être utilisé en BTSA 1^{ère} année de formation

- ☞ Arracheuse de ceps, de souches
- ☞ Aspirateur de feuilles non porté
- ☞ Aspirateur souffleur portatif
- ☞ Broyeur déchiqueteur de branches et de végétaux
- ☞ Débroussailleuse portative à fil ou à lame
- ☞ Enfonce pieux
- ☞ Enfouisseur de pierres
- ☞ Rogneuse de souches
- ☞ Scie à chaîne portative (= *tronçonneuse*) dont élagueuse

Matériel à utiliser uniquement à partir du BTSA 2^{ème} année de formation

- ☞ Broyeur débroussailleuse auto tractée
- ☞ Broyeur de pierres
- ☞ Broyeur de souches
- ☞ Combiné scie fendeuse
- ☞ Cureuse de fossés ou rigoleuse
- ☞ Epareuse
- ☞ Fendeuse de bûches
- ☞ Girobroyeur
- ☞ Fendeuse de bûches
- ☞ Girobroyeur
- ☞ Micro-tracteur muni du dispositif de protection contre le renversement
- ☞ Scie à bûches (à moteur ou prise de force) à table, à chevalet oscillant
- ☞ Scie circulaire à table
- ☞ Scie circulaire ou à chaîne en bout de perche
- ☞ Engins de chantier : Mini-pelle, mini-chargeur, mini-dumper [sous réserve de formation et d'autorisation à la conduite]